

08 nov 2002 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 8 novembre 2002.](#)

Barrières d'arrêt d'avions.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a marqué son accord préalable pour la conclusion de deux contrats pour les barrières d'arrêt avions.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a marqué son accord préalable pour la conclusion de deux contrats pour les barrières d'arrêt avions.

Il s'agit de contrats par procédure négociée sans consultation, pour pouvoir assurer par type de barrière d'arrêt l'ensemble des activités d'inspection et de maintenance :- un marché pluriannuel de 5 ans (2002-2006) pour les inspections et l'achat de pièces de rechange pour les barrières d'arrêt de fabrication américaine avec les Etablissements BIRN pour un montant annuel estimé à 3 545.040 euros; - un marché pluriannuel de 5 ans (2002-2006) pour les inspections et l'achat de pièces de rechange pour les barrières d'arrêt de fabrication française avec les Etablissements TRACHET-SOBERAC pour un montant annuel estimé à 233.450 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe